

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 05 FEVRIER 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le cinq février à dix-sept heures trente

Nouvelle
Nomenclature
Comptable

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9802/03

Présents ou représentés :

MM THAON, BALDINI, BELLEOUD, BARBIER, BLANC,
BLANCHI, CLARY, COULLET, DEBERDT, DUHALDE, FOUQUES,
GINESY, GUIGONIS, KLOUMAN, LELEUX, MARY, MASCARELLI,
MORANI, OLLIE, PASCAL, SENECA et TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, COHEN, DALMASSO, FORESTIER,
GASTALDI, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique qu'en fonction de la mise
en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et
comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes, il y a
lieu, d'une part, d'approuver les transpositions entre les
anciens et nouveaux comptes de la section d'investissement
soit :

1051, 1052, 5053, 1054, 1050, 115, 210, 245, au compte
1021 (dotations),
1421 au compte 1022, 2140 au compte 2183, 2142 au compte
2188, 215 au compte 2182.

et d'autre part de prendre en compte lors du vote du
prochain budget supplémentaire les nouveaux articles de la
norme comptable M 1/5/7.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

